

Changer les modalités du scrutin

François Dubois

Conservatoire National des Arts et Métiers, 292 rue Saint Martin, F-75003, Paris, France.

francois.dubois@math.u-psud.fr

16 novembre 2015 ¹

Dans une élection qui doit désigner un unique représentant, il y a des candidats, personnes physiques ou partis politiques selon les cas. L'électeur prend un bulletin (et un seul !) et le met dans une enveloppe. S'il a des sympathies pour les idées de plusieurs candidats, il est tenu par le règlement actuel du scrutin d'effectuer un unique choix. Ce mode de scrutin a des effets pervers qui peuvent mettre en danger la démocratie. On pense ici à la catastrophe électorale de 2002, où les candidats ayant voté pour les "petits" candidats de gauche auraient probablement également voté pour le "grand" candidat qui n'est pas arrivé au second tour.

On sait qu'hélas, il n'existe pas de système de vote idéal. Dès le dix-huitième siècle, Nicolas de Condorcet [1] avait mis en évidence des paradoxes devenus célèbres. De plus, la formalisation mathématique au milieu de vingtième siècle a conduit à une impasse, avec le "théorème d'impossibilité" de Kenneth Arrow [2]. Toutefois les chercheurs ont continué leur travail et ont proposé dans les années 1970 le "vote par assentiment", ou par approbation [3]. Cette idée a été expérimentée lors de l'élection de 2002 par Jean-François Laslier et Karine Van-der-Straeten [4]. Depuis ces dernières années, la théorie développée par Michel Balinski et Rida Laraki [5] permet de généraliser le cadre intellectuel du vote par assentiment et proposer de nouveaux systèmes de vote, plus subtils, où le nombre de candidats peut être beaucoup plus important que le nombre de votants, comme par exemple au patinage artistique.

L'idée du vote par assentiment est simple. Au lieu de prendre un seul bulletin, on glisse dans l'enveloppe **les** bulletins que l'on souhaite ne pas rejeter. Le résultat du vote consiste à compter l'ensemble des bulletins exprimés (qui en général dépasse le nombre d'inscrits). Si Monsieur X, Madame Y ou Monsieur Z ont obtenu respectivement 35%, 55% et 51% des votants, le total est supérieur à l'unité. Mais le corps électoral a placé clairement en tête Madame Y. Il n'y a même pas besoin d'un second tour *a priori* dans le cas de cet exemple. En effet, lors d'un nouveau vote, le résultat de chaque candidat doit être inchangé si chaque électeur émet une **opinion** relativement au programme de chaque candidat. Opinion frustrée peut-être (acceptation ou rejet), mais *in fine* modulée avec précision par le grand

¹ Versions précédentes les 02 juillet 2009 et 30 avril 2011.

nombre d'électeurs devant le petit nombre de candidats. Le vainqueur de l'élection est le candidat qui a le plus de suffrages.

On permet ainsi un maximum de variété dans le choix. Chaque électeur doit se prononcer sur **chaque** candidat car on ne peut accepter ou rejeter un programme sans s'être fait une opinion. De plus, les questions d'ordre affectif relatives à un choix unique sont mises au second plan. Chacun choisit avec le ou les critères qui lui conviennent : critère économique, écologique, social, utopique, *etc.* On renonce simplement à "donner son bulletin à un seul". On donne sa voix autant de fois qu'on l'estime juste.

Notons que les extrêmes se rejoignent ! Un électeur qui vote "blanc", c'est à dire ne place aucun bulletin dans l'enveloppe de vote et rejette tous les candidats, a le même poids électoral qu'un électeur qui adhère à l'opinion de tous et glisse tous les bulletins dans l'enveloppe ! Surtout, d'un point de vue pratique, ce type de vote demande le **même** matériel (enveloppes bleues, bulletins) que celui utilisé actuellement. Seul le dépouillement demande plus de travail et de soin.

Aucun obstacle fondamental ne s'oppose à la mise en place du vote par assentiment. Par contre le débat électoral s'en trouve profondément transformé. Chacun vote non pas pour "un candidat" mais pour "ses idées" et une élection ne se réduit plus à une opération de séduction. L'électeur vote pour les candidates et les candidats qu'il juge apte à le représenter. Tout simplement.

References

- [1] Nicolas de Condorcet. "Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix", Imprimerie Royale, Paris, 1785.
- [2] Kenneth Arrow. *Social Choice and Individual Values*, J. Wiley and Sons, New York, 1951.
- [3] Steve Brams, Peter Fishburn. "Approval Voting", *American Political Science Review*, volume 72, p. 831-847, 1978.
- [4] Jean-François Laslier, Karine Van-der-Straeten. "Vote par assentiment pendant la présidentielle de 2002 : analyse d'une expérience", *Revue Française de Science Politique*, volume 54, numéro 1, p. 99-130, février 2004.
- [5] Michel Balinski, Rida Laraki. "A theory of measuring, electing and ranking", *Proceeding of the National Academy of Sciences of the USA*, mai 2007.